

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902495-20220324-DEL_240322_13A-DE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2022

VU pour être annexé à la délibération
du Conseil municipal du 24 mars 2022

Le Maire



Mickaël HIRAUX

Il est rappelé que l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a complété les articles L2312-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT qui prévoient que dans les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), l'examen du budget primitif doit être précédé d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, sur les orientations budgétaires sur la base d'un rapport (ROB).

Le rapport qui vous est soumis donne lieu à une délibération spécifique prenant acte de la tenue du débat et montrant ainsi que la loi a été respectée.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de passer en revue les deux principales sections du budget.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902495-20220324-DEL_240322_13A-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

➤ CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Ce chapitre constitue le premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Il représente **47,26 %** des dépenses réelles du CA 2021. Nous demeurons cependant bien en deçà du ratio qui se situe pour la même strate démographique à **60,5 %**.

■ REALISATIONS 2021 :

• Les dépenses :

Elles se maintiennent à + **1,24 %** du réalisé 2020 soit **6 670 000 €** contre **6 588 000 €** (+ 82 000 €).

• Les recettes :

Ces atténuations de charges sont constituées :

– du remboursement de l'Etat sur les emplois aidés :
282 161 €

Pour rappel :

• 2017 : 822 228 €

• 2018 : 374 627 €

• 2019 : 287 836 €

• 2020 : 237 356 €

- des subventions pour l'ingénierie du service solidarité urbaine et de l'atelier santé
- du remboursement par le CCAS et la CCSA des salariés mis à disposition
- de la prime de l'Etat sur les contrats d'apprentissage
- de la 1^{ère} année du dispositif d'Etat « Fabrique des Territoires » pour le l@bo
- de la participation de la CDC sur rémunération d'un poste de conseiller numérique
- de la participation des communes extérieures pour la gestion des permis de construire.

L'ensemble de ces recettes s'élève à **482 000 €** contre 492 000 € en 2020.

Notre part à charge nette se monte donc au CA 2021 à **6 188 000 €** (+ 92 000 € soit + 1,51 %).

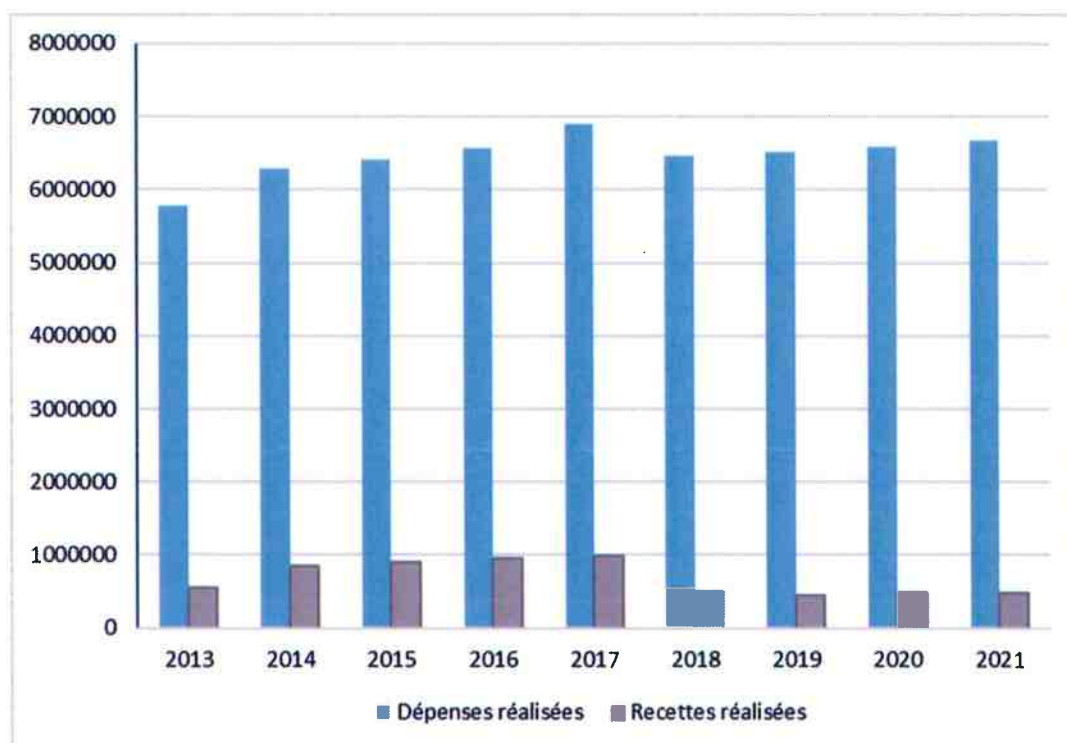
Cela représente **520 €/habitant** : la moyenne de la strate se situant à **657 €** (DGCL 2020).

• **EVOLUTION DES EFFECTIFS (HORS TEMPS NON COMPLETS) depuis 2013 :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
* Titulaires	120	119	118	117	121	118	111	104	106
* Contractuels	7	7	7	7	12	17	27	36	38
* Apprentis	2	4	6	7	6	5	5	5	5
* Contrats d'avenir	0	14	13	17	8	4	0	0	0
* Emplois aidés CUI	67	65	74	86	70	30	42	40	36
Total	196	209	218	234	217	174	185	185	185

• **LES TABLEAUX CI-DESSOUS RETRACENT L'EVOLUTION NETTE DU CREDIT DU PERSONNEL depuis 2013 :**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
* Dépenses réalisées	5 786 000	6 284 000	6 412 000	6 565 000	6 892 000	6 455 000	6 518 000	6 588 000	6 670 000
* Recettes réalisées	560 000	844 000	896 000	953 000	995 000	505 000	446 000	492 000	482 000
* Base nette réalisée	5 226 000	5 440 000	5 516 000	5 612 000	5 897 000	5 950 000	6 072 000	6 096 000	6 188 000
N / N-1	+ 121 000	+ 214 000	+ 76 000	+ 96 000	+ 285 000	+ 53 000	+ 122 000	+ 24 000	+ 92 000
N / N-1 en %	+ 2,37	+ 4,09	+ 1,40	+ 1,74	+ 5	+ 0,90	+ 2,05	+ 0,40 %	+ 1,51 %



■ ORIENTATIONS 2022 :

Nous inscrivons une enveloppe prévisionnelle au BP 2022 de 6 980 000 € soit + 266 000 € (+ 3,96 %).

Cette inscription tient compte des éléments suivants :

• Mesures nationales :

- l'augmentation du SMIC au 01.01.2022 à 10,57 €/H
- la majoration de la cotisation CNFPT pour la formation des apprentis
- la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat)
- les augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons des agents (GVT : Glissement Vieillesse Technicité)
- la mise en place d'une indemnité exceptionnelle "inflation"
- la revalorisation au 01/01/2022 de la rémunération des agents de catégorie C (nouvelles grilles indiciaires, bonification d'ancienneté, etc...)
- les heures supplémentaires pour les élections présidentielles et législatives.

• Les facteurs propres à la collectivité :

– Régime indemnitaire : la mise en place du RIFSEEP (part IFSE et CIA)

– les cotisations effectuées auprès d'un organisme d'action sociale au bénéfice des agents (PLURELYA)

– la médecine préventive et professionnelle (CDG et STSA)

– les frais d'assurance du personnel (risques statutaires pour les accidents du travail, la maladie professionnelle et la longue maladie/longue durée, le décès)

– le recours à du personnel extérieur en cas de besoin dans les écoles, étangs des moines, au théâtre (vacataires, remplaçantes)

– le maintien de 5 contrats d'apprentissage (services techniques, évènementiel, direction solidarité urbaine, Théâtre, écoles)

– la titularisation de 5 agents en 2021

– l'arrivée de 7 agents contractuels et d'1 agent par voie de mutation

– le départ de 6 agents dont 2 pour mise à la retraite.

Les prévisions 2022 relatives aux contrats aidés ont été construites sur la base d'un effectif de 51 PEC.

Les recettes prévisionnelles en atténuation de ces charges seront inscrites à la baisse suite aux nouvelles mesures gouvernementales à compter du 2^{ème} semestre.

■ **FOCUS** :

• **Les avantages en nature** :

- ils se limitent à trois logements de fonction (stade, cimetière de Trieux et camping)
- aucun véhicule de fonction
- pas d'avantage sous forme de tickets restaurant

• **La durée effective du travail** :

Par délibération du 17 juin 2021, la Ville de Fourmies a acté une modification du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme aux dispositions législatives.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le temps de travail hebdomadaire est donc passé à 37 H 30.

Ce dispositif engendre de facto des RTT (Réduction du Temps de Travail) au nombre de 14 maximum à ajouter aux congés annuels fixés à 25 jours.

La mise en œuvre du contrôle des horaires se fait à compter de cette même date, par le biais d'un système de badgeuses sur l'ensemble des bâtiments communaux.

• **La mise en place du CET (Compte Epargne Temps)** :

Par délibération du 17 juin 2021, il a été instauré un CET où l'agent qui le souhaite peut placer chaque année jusqu'à 5 jours de RTT ou 5 jours de congés annuels, dans la limite de 60 jours.

L'entrée en vigueur de ce dispositif a été fixée au 01.01.2022.

➤ CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

■ REALISATIONS 2021

Les charges générales constituent le second poste budgétaire des dépenses de fonctionnement. Elles représentent 31 % des dépenses réelles réalisées en 2021.

Elles passent de **3 796 000 €** en 2020 à **4 356 000 €**
soit + 14,75 % (+ 560 000 €).

Cette hausse des réalisations est bien évidemment consécutive à la crise sanitaire qui avait enregistré en 2020 une chute de ces charges.

D'autres facteurs sont à prendre en considération, tels que l'évolution des prix à la consommation de + 2,8 % sur l'année 2021 et la forte hausse du prix de l'énergie.

Par conséquent, on constate des augmentations sur les principaux postes suivants :

- énergie électricité : + 160 000 €

- entretien de terrains : + 60 000 €
 - marché d'entretien des espaces verts et élagages

- entretien des bâtiments publics : + 90 000 €
 - marché d'entretien et nettoyage
 - contrôles UGAP
 - réparations diverses

- fêtes et cérémonies, foires et expositions : + 280 000 €
 - Cet article regroupe l'ensemble des festivités ainsi que la saison culturelle.

Parallèlement on enregistre par rapport à 2020 des baisses sur les lignes :

- **locations mobilières** : **30 000 €**
 - modules Aragon

- **taxes foncières** : **10 000 €**
 - dégrèvements

- **entretien des réseaux** : **22 000 €**
 - nouveau contrat d'éclairage public

■ **ORIENTATIONS BP 2022** :

Dans le cadre de la poursuite de la maîtrise des dépenses et dans le but de consolider notre épargne nette, la consigne donnée aux services dans la note de cadrage budgétaire est la suivante :

- **Réduction de 10 % des crédits inscrits au BP 2021** sauf dépenses incompressibles (énergie, contrats en cours, assurances, maintenance...).

➤ CHAPITRE 65 : CHARGES DE GESTION COURANTE

■ LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS PUBLICS :

L'enveloppe consacrée aux subventions des diverses associations conventionnées (> 23 000 €) ou non conventionnées s'élève à environ **1 024 000 €** contre 1 193 000 € en 2021.

Cette baisse s'explique par la mise en place d'une convention territoriale globale (CTG) modifiant les modalités de financement de l'ex CEJ (Contrat Enfance Jeunesse).

Les associations CSC et l'Envol recevront avec effet rétroactif au 01/01/2021 directement les participations de la CAF.

Ces sommes sont donc retranchées aux montants des subventions accordées.

- **CCAS : 445 000,00 €** comme en 2021. Il est à noter que depuis 2020, la partie concernant les chantiers d'insertion a été individualisée pour être inscrite sur une ligne spécifique de prestations de services (article 611). Elle passe de 35 000 € à une prévision de 50 000 €.

- **Caisse des Ecoles Publiques : 350 000,00 €** identique depuis 2019.

Depuis 2020 la signature d'une charte entre les associations et la Commune a été mise en œuvre.

Pour rappel : le versement des subventions est soumis à la production des bilans de l'année N-1 certifiés conformes.

Figurent également à ce chapitre les subventions versées dans le cadre du contrat de ville. L'enveloppe est de l'ordre de **152 000 €**.

■ LES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

- SIAFW (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fourmies Wignehies)
- PNRA (Parc Naturel Régional Avesnois)
- INORD (Agence d'Ingénierie Départementale du Nord).
- Pour rappel depuis 2019 l'Ecomusée de l'Avesnois s'est constitué en EPCC. Son financement a fait l'objet d'un avenant en 2021 portant la contribution annuelle à 92 883 € contre 66 345 € auparavant.

L'enveloppe prévisionnelle globale se monte à environ 218 000 €.

■ LES INDEMNITES ET FORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

L'enveloppe est de 260 000 €.

■ LE CONTRAT D'ASSOCIATION AUX ECOLES PRIVEES : 58 000 €

Cette prévision est faite sur la base du forfait revalorisé en 2016 à 400 € pour les écoles élémentaires et maternelles.

Elle est ajustée chaque année en fonction des effectifs.

➤ CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

■ REALISATIONS 2021 :

Un emprunt de 2 000 000 € réalisé auprès de la Banque Postale a été encaissé en février 2021.

Sa durée est de 20 ans au taux fixe historiquement bas de 0,54 %.

■ LES RATIOS DU CA 2021 :

- Notre encours de dette : le CRD (Capital Restant Dû) est de 24 142 000 € au 31.12.2021.

Cela représente 2 027 € par habitant. La moyenne nationale de la strate démographique est pour information de 862 € (DGCL 2020).

- Le coefficient d'endettement : annuité de la dette/RRF (Recettes Réelles de Fonctionnement).

Il indique la capacité de la Ville à assurer le remboursement de la dette. Il est de 12,22.

L'indicateur d'alerte se situe à 20.

- Le taux d'endettement : (CRD/RRF) :

La moyenne nationale est de 83 % nous sommes à 148 %.

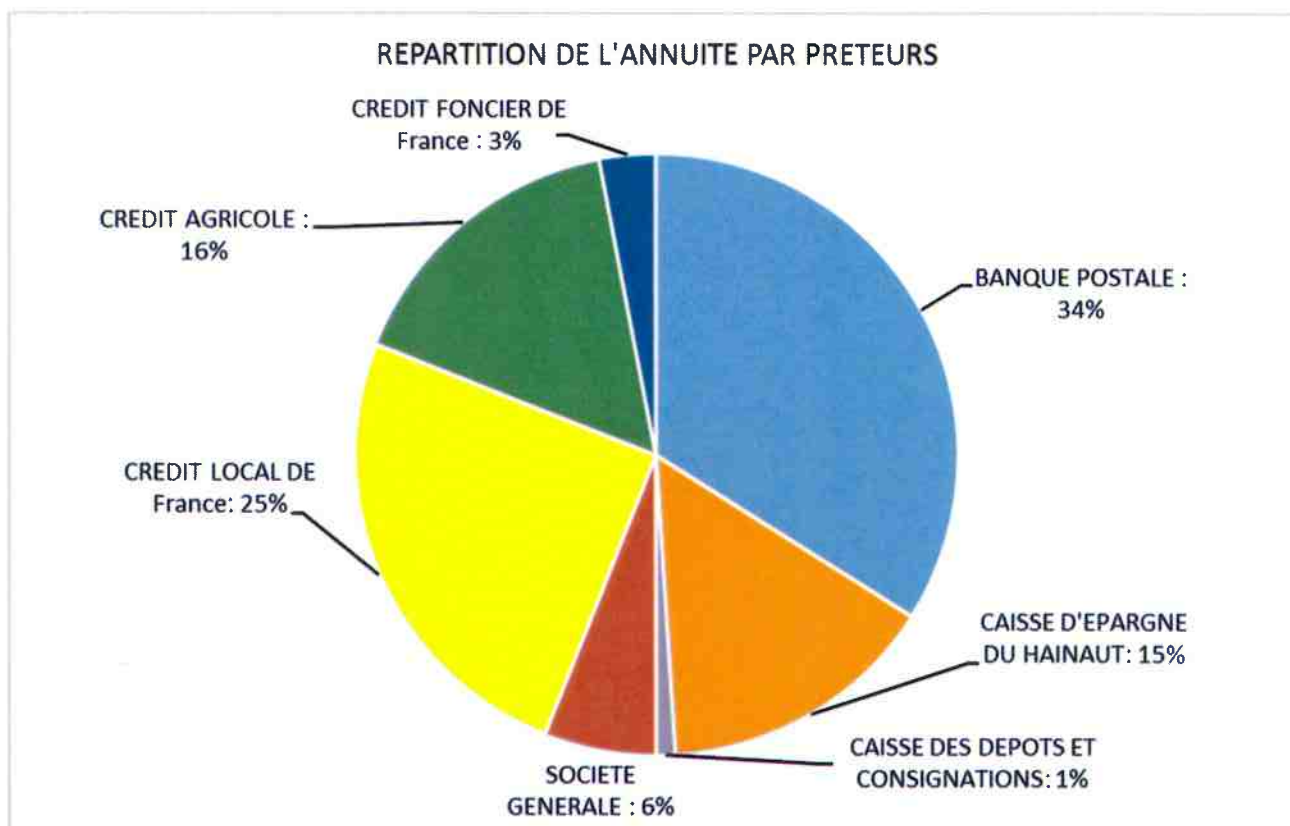
- La capacité de désendettement : (CRD/épargne brute)

Elle mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en utilisant la totalité de son épargne brute. C'est essentiellement ce ratio qui est pris en considération par les banques pour évaluer la santé financière d'une collectivité. Nous nous situons à 11,1 ans suite aux 3 emprunts mobilisés en 2020 et demeurons donc sous le seuil préconisé des 12 ans.

■ ORIENTATIONS 2022 :

Un contrat de prêt de 2 000 000 € en 30 ans à taux fixe de 1,01 % a été signé avec la Banque Postale en novembre. Il a fait l'objet d'un report et a été encaissé en janvier 2022.

■ STRUCTURE DE LA DETTE



REPARTITION DES ECHEANCES MENSUELLES

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
84 000	516 000	145 000	54 000	150 000	166 000	177 000	150 000	145 000	116 000	204 000	192 000	2 099 000

Nos échéances sont réparties sur l'année afin de gérer au mieux la trésorerie.

■ PREVISIONS 2022

L'annuité de la dette passe de 1 994 000 € à 2 099 000 € soit + 105 000 €.

La prévision des intérêts, des ICNE et des intérêts de la ligne est inscrite dans une enveloppe globale de 530 000 €.

POINT ANNUEL SUR L'EMPRUNT STRUCTURE DEXIA

Comme préconisé par la Préfecture, il convient d'informer les élus sur notre emprunt "structuré" qui fait l'objet d'une annexe spécifique.

DATE DE RÉALISATION DE L'EMPRUNT	14/02/2007
MONTANT A L'ORIGINE	3 178 899 €
DURÉE	29 ans
CLASSIFICATION "GISSLER"	1 E
CARACTÉRISTIQUES	<p>* 1^{ère} phase : du 01/05/2007 au 31/01/2009 - taux fixe de 3,84 %</p> <p>* 2^{ème} phase : du 01/02/2009 au 31/01/2027 - taux de 3,84 % si l'Euribor 3 mois est inférieur à 5,75 % <u>OU</u> si l'Euribor 3 mois est supérieur à 5,75 % - taux de 3,84 % + 5 fois (différence entre 5,75 % et Euribor du moment) <u>remboursement anticipé possible mais avec indemnité</u></p> <p>* 3^{ème} phase : du 01/02/2027 au 31/01/2036 Euribor 3 mois + marge de 0,05 % <u>remboursement anticipé possible sans pénalité</u></p>
SITUATION ACTUELLE	<p>* CRD (capital restant dû au 01/01/2021) : 2 113 179 € soit 8,75 % du CRD total</p> <p>* annuité 2022 : 185 270 €</p> <p>depuis 2007, l'annuité remboursée est à un taux de <u>3,84 %</u></p> <p>* la valeur de l'Euribor 3 mois est au 23/02/2022 de - <u>0,529 %</u> Elle n'a dépassé le seuil des 5 % que 4 mois fin 2010 sans atteindre 5,75%</p>
GÉNÉRALITÉS	<p>Nous avons un suivi très régulier de cet emprunt sachant que l'on peut en sortir mais à l'heure actuelle le taux de 3,84 reste intéressant au regard d'une consolidation en taux fixe qui engendrerait une pénalité très importante.</p>

Le tableau ci-dessous retrace l'extinction de la dette.

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2013	1 215 490,16	740 205,14	475 285,02	0,00	11 358 317,81
2014	1 244 406,43	793 604,98	450 801,45	0,00	10 564 712,83
2015	1 212 215,14	780 187,87	432 027,27	0,00	10 784 525,00
2016	1 153 251,76	739 839,08	413 412,68	0,00	15 543 165,09
2017	1 262 550,65	810 777,40	451 773,25	0,00	14 732 387,69
2018	1 267 060,98	831 146,13	435 914,85	0,00	15 901 241,56
2019	1 424 703,30	985 703,80	438 999,50	0,00	18 915 537,76
2020	1 669 325,24	1 207 823,06	461 502,18	0,00	23 657 714,70
2021	1 994 132,42	1 515 171,13	478 961,29	0,00	24 142 543,57
2022	2 098 983,52	1 640 502,57	458 480,95	0,00	24 502 041,00
2023	2 165 797,48	1 721 085,42	444 712,06	0,00	22 780 955,58
2024	2 155 725,24	1 748 129,83	407 595,41	0,00	21 032 825,75
2025	2 144 709,10	1 776 158,54	368 550,56	0,00	19 256 667,21
2026	2 062 808,03	1 733 783,22	329 024,81	0,00	17 524 861,30
2027	1 902 253,40	1 611 017,27	291 236,13	0,00	15 913 844,03
2028	1 766 737,35	1 508 625,65	258 111,70	0,00	14 405 218,38
2029	1 708 231,77	1 478 948,27	229 283,50	0,00	12 926 270,11
2030	1 558 425,12	1 355 324,38	203 100,74	0,00	11 570 945,73
2031	1 482 877,37	1 303 724,23	179 153,14	0,00	10 267 221,50
2032	1 442 587,91	1 287 382,58	155 205,33	0,00	8 979 838,92
2033	1 437 711,07	1 307 224,71	130 486,36	0,00	7 672 614,21
2034	1 300 402,21	1 194 585,72	105 816,49	0,00	6 478 028,49
2035	1 232 640,56	1 151 093,61	81 546,95	0,00	5 326 934,88
2036	1 073 197,25	1 008 323,20	64 874,05	0,00	4 318 611,68
2037	959 230,40	913 080,33	46 150,07	0,00	3 405 531,35
2038	896 334,59	862 041,48	34 293,11	0,00	2 543 489,87
2039	862 312,44	837 184,21	25 128,23	0,00	1 706 305,66
2040	657 453,66	641 025,08	16 428,58	0,00	1 065 280,58
2041	342 047,03	331 947,31	10 099,72	0,00	733 333,27
2042	74 073,34	66 666,67	7 406,67	0,00	666 666,60
2043	73 400,00	66 666,67	6 733,33	0,00	599 999,93
2044	72 726,67	66 666,67	6 060,00	0,00	533 333,26
2045	72 053,34	66 666,67	5 386,67	0,00	466 666,59
2046	71 380,00	66 666,67	4 713,33	0,00	399 999,92
2047	70 706,67	66 666,67	4 040,00	0,00	333 333,25
2048	70 033,34	66 666,67	3 366,67	0,00	266 666,58
2049	69 360,00	66 666,67	2 693,33	0,00	199 999,91
2050	68 686,67	66 666,67	2 020,00	0,00	133 333,24
2051	68 013,34	66 666,67	1 346,67	0,00	66 666,57
2052	67 339,90	66 666,57	673,33	0,00	0,00

■ LA LIGNE DE TRESORERIE :

REALISATIONS 2021

➤ La ligne de crédit de 750 000 € a été reconduite pour 2021 auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :

– commission de 0,12 %
– taux de 0,35 % + euribor 3 mois (ce dernier étant actuellement négatif)

➤ Coût de la ligne de trésorerie en 2021 :

uniquement les frais de commission à hauteur de 900 €.

ORIENTATIONS 2022

➤ La ligne de trésorerie est en cours de renouvellement avec le Crédit Agricole au taux de 0,37 % + euribor 3 mois.

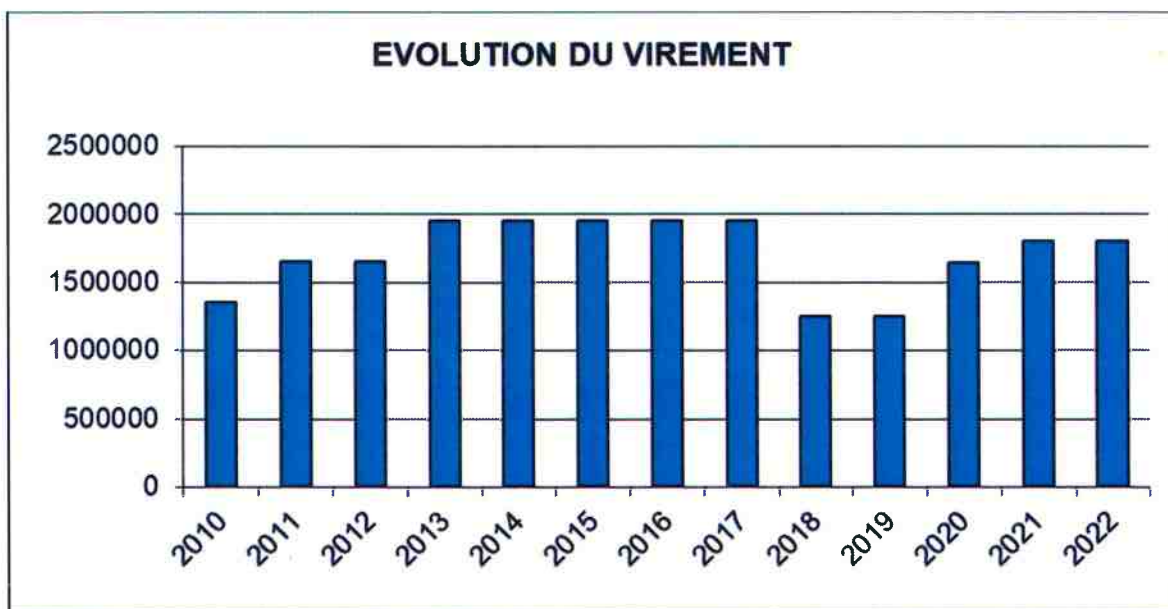
➤ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CHAPITRE 023

Le résultat de fonctionnement permet de maintenir le virement à la section d'investissement. Il s'élèverait à 1 800 000 € comme en 2021.

La règle fondamentale de l'instruction M14 est que la dette en capital doit être couverte par ce prélèvement.

Non seulement cette obligation est remplie, mais Il resterait environ 123 000 € disponibles pour **autofinancer** la section d'investissement.

Selon les notifications des dotations et des bases fiscales, cette prévision pourra être revue à la hausse ou à la baisse dès le BP ou à la DM.



➤ **EVOLUTION DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT :**

Bien que non concernés par le dispositif de contractualisation avec l'Etat, il est rappelé l'objectif national de maîtrise d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour une base de 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DRF	100	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

■ **REALISATIONS :**

DRF	Indice Evolution	Evolution maximale préconisée en €	Réalisation CA
2017	100	-	14 368 000
2018	101,2	14 540 000	13 517 000
2019	102,4	14 713 000	14 230 000
2020	103,6	14 885 000	13 427 000
2021	104,9	15 072 000	14 115 000

■ **OBJECTIFS 2022 :**

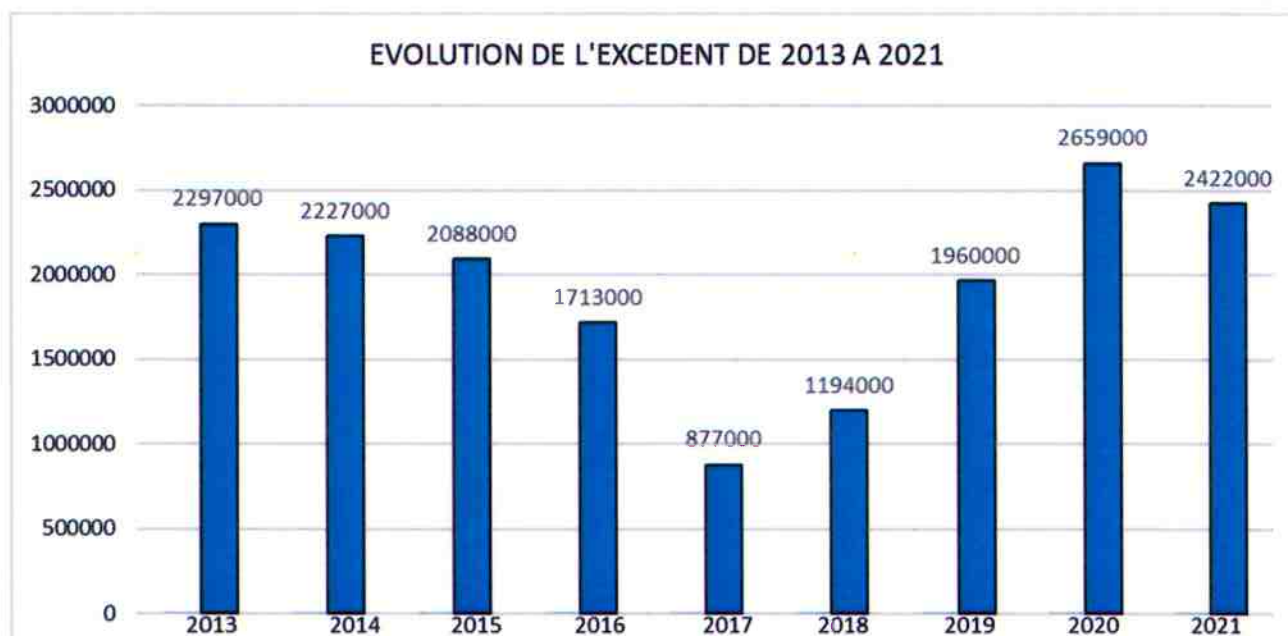
L'objectif est donc de ne pas dépasser 15 259 000 € (indice 106,2) de dépenses réelles au CA 2022.

RECETTES

➤ LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : CHAPITRE 002

Nous inscrivons par anticipation la totalité de l'excédent dégagé à la fin de la gestion 2021 soit 2 422 000 € contre 2 659 000 € en 2020.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de ce chapitre depuis 2013.



➤ L'EQUILIBRE FINANCIER DE LA COMMUNE

L'épargne brute : cet indicateur correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement récurrentes de l'exercice, hors cessions.

L'épargne brute du CA 2021 se monte à 2 161 000 €.

L'épargne nette : épargne brute sans le remboursement du capital de la dette s'élève pour 2021 à 621 000 €.

➤ CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

■ LES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Pour rappel, l'année 2021 a marqué l'entrée en vigueur de la réforme de la suppression de la TH.

Le schéma de financement s'en est trouvé modifié comme suit :

➤ nous ne percevons plus le produit de la TH que sur les résidences secondaires

➤ l'état 1259 ne présente plus que 2 lignes :

- la taxe foncière sur le non bâti : taux communal
- la taxe foncière sur le bâti :
taux communal + taux départemental de 19,29 %

➤ Pour compenser les pertes de ressources les services fiscaux nous versent un complément calculé par leurs soins selon un coefficient correcteur.

Par conséquent, le produit des ressources fiscales s'est élevé en 2021 à **4 970 611 €** décomposé comme suit :

- TH :	68 844 €
- TFB :	4 147 319 €
- TFNB :	76 204 €
- Coefficient correcteur :	588 031 €
- Rôles supplémentaires, 13 ^{ème} mois :	90 213 €

Comme nous nous y étions engagés nous avons **baissé** les taux fiscaux dès le BP 2015 et les avons maintenus depuis.

	2014	2015 à 2020	2021	OBS
Taxe d'habitation	26,72	25,86	25,86	Uniquement sur les résidences secondaires
Taxe foncière/bâti	26,85	25,98	45,27	Taux communal de 25,98 % + taux départemental de 19,29 %
Taxe foncière/non bâti	79,53	76,96	76,96	

■ ORIENTATION 2022 :

Nous **gelons** à nouveaux les taux ménages au même niveau pour la huitième année.

La Loi de Finances calcule depuis 2018 le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales selon l'inflation N-1. L'index 2019 était fixé à 2,20 %, celui de 2020 à 1,20 %, 2021 à 0,20 %. Le taux de revalorisation 2022 sera de + 3,40 %.

Les bases prévisionnelles 2022 ne nous ont pas encore été notifiées sur le portail de la DGFIP. Nous sommes donc dans l'attente de l'état 1259.

NB : le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget.

■ L'ATTRIBUTION COMPENSATRICE versée par la CCSA
(Communauté de Communes Sud Avesnois) :

La CCSA nous a notifié le 18 janvier le montant prévisionnel de l'attribution de compensation : 2 233 736 € somme figée depuis le transfert de la compétence GEMAPI en 2018.

En l'absence de nouvelles compétences transférées, cette attribution deviendra définitive après la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de fin d'année.

➤ CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Aucune information ne figure à ce jour à l'onglet "dotations en ligne" sur le site de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

■ DOTATION FORFAITAIRE :

L'AMF (Association des Maires de France) a mis en ligne son outil d'estimation de la DGF 2022.

La Loi de Finances 2018 ayant marqué la fin de la baisse de la dotation forfaitaire au titre du redressement des comptes publics, cette dotation baisse encore suite à son indexation sur la population (11 754 habitants en 2022 contre 11 905 en 2021).

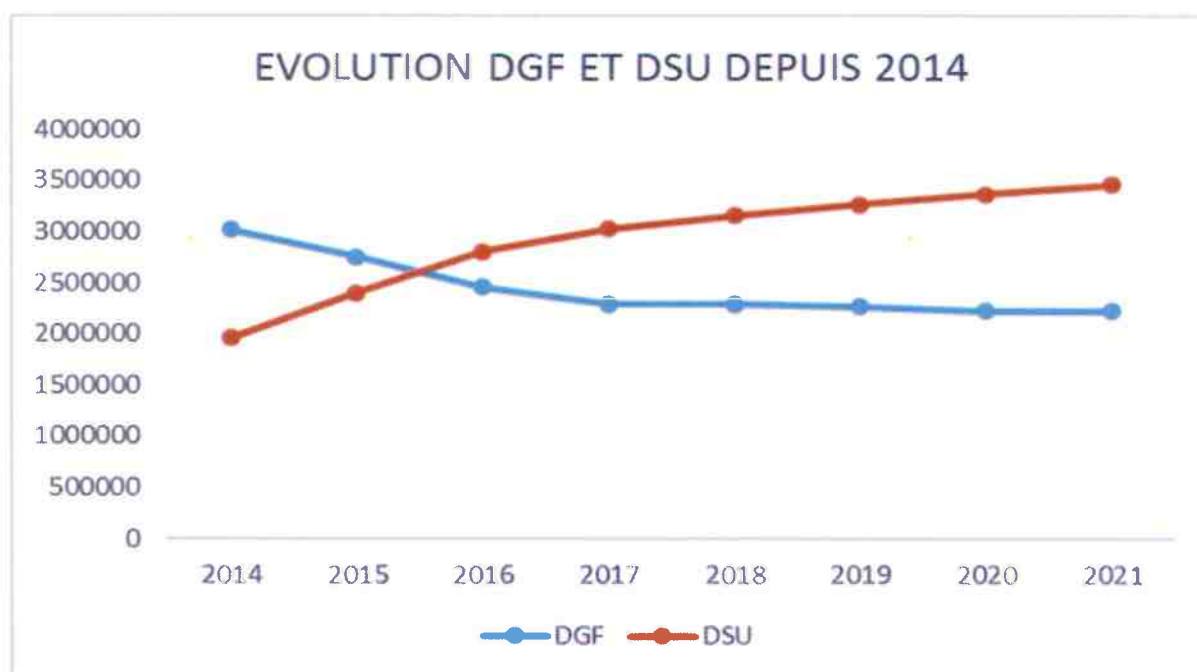
	MONTANT	DIFFERENCE
2014	3 015 168	- 121 947
2015	2 750 184	- 264 984
2016	2 452 595	- 297 589
2017	2 286 483	- 166 112
2018	2 289 759	+ 3 276
2019	2 263 114	- 26 645
2020	2 221 961	- 41 153
2021	2 219 297	- 2 664
2022	2 204 715	- 14 582

■ DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSU) :

Depuis 2016, elle est supérieure à la DGF et continue à progresser chaque année.

A noter que la mensualisation depuis 2017 de cette dotation est une aide à la gestion du plan de trésorerie sur 12 mois glissants que nous avons mis en place.

	MONTANT	DIFFERENCE
2014	1 965 740	+ 133 635
2015	2 404 721	+ 438 981
2016	2 811 394	+ 406 673
2017	3 030 846	+ 219 452
2018	3 162 015	+ 131 169
2019	3 269 016	+ 107 001
2020	3 374 628	+ 105 612
2021	3 466 257	+ 91 629



■ **ORIENTATION 2022 :**

N'ayant aucune information quant au montant de la DSU, la prévision est donc inscrite sur la base du réalisé 2021.

Figurent également à ce chapitre :

■ **LES DOTATIONS COMPENSATRICES D'ETAT**

- la dotation nationale de péréquation : 400 000 €
- l'allocation compensatrice sur la taxe foncière : 260 000 €

■ **LA PARTICIPATION DE LA CCSA AU DEFICIT PISCINE**

indexée sur l'inflation, elle est estimée à 280 000 €.

➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES**

Ce chapitre enregistre les recettes des différents services sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les droits de places, les concessions cimetièrre et les droits d'occupation du sol.

L'exercice 2020 avait vu ces produits diminuer de façon drastique suite à la crise sanitaire.

Nous avons quasiment retrouvé notre niveau de recettes habituel en 2021.

■ **ORIENTATION 2022 :**

Par prudence, nous maintenons la prévision à hauteur des réalisés 2021.

➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION**

On y retrouve les revenus des loyers des terrains et bâtiments communaux ainsi que les locations de salles (Mandela, théâtre, M.J. Pérec).

■ **ORIENTATION 2022 :**

Prévisions identiques au BP 2021.

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902495-20220324-DEL_240322_13A-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

➤ BESOIN DE FINANCEMENT 2022 :

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 demande aux communes de plus de 10 000 habitants de présenter leur objectif en terme de besoin de financement.

A – TOTAL RESSOURCES	7 971 000
dont :	
• Excédent réel	1 109 000
• Virement	1 800 000
• FCTVA, TLE	1 306 000
• Amortissements	650 000
• Subventions à recevoir	3 106 000

B – TOTAL DES EMPLOIS	17 177 000
dont :	
• Dépenses d'équipement	15 500 000
• Dette en capital	1 677 000

BESOIN DE FINANCEMENT B – A	9 206 000
------------------------------------	------------------

■ **LE RESULTAT DE CLOTURE :**

Nous l'inscrivons par anticipation dès le BP, il se monte avant affectation du résultat de fonctionnement à 220 103,21 €.

■ **LES RECETTES PROPRES :**

DEPENSES		RECETTES	
* Reports	8 818 000,00	* Reports	7 907 000,00
		* Affectation du résultat N-1	1 800 000,00
		* Résultat de clôture	220 000,00
* Dette en capital et Lendosphère (1 & 2)	1 677 000,00	* Virement prévisionnel BP 2022	1 800 000,00
		* FCTVA 2022	1 280 000,00
		* Amortissements, TLE, etc...	658 000,00
TOTAL	10 495 000,00	TOTAL	13 665 000,00

Au vu du tableau ci-dessus, nous disposons d'environ 3 170 000 € de fonds propres disponibles pour financer les investissements.

■ **FOCUS FCTVA**

Le fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement du CA N-1 s'est élevé à 1 305 000 €.

Etant en remboursement FCTVA N+1, l'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA commence cette année.

La prévision 2022 se situe à 1 280 000 €.

Pour rappel le taux de remboursement est de 16,404 % du montant TTC éligible.

■ **LES SUBVENTIONS NOTIFIEES** : se montent à ce jour à environ
3 106 000 €.

L'équilibre avec les inscriptions en dépenses se fera par une prévision sur la ligne "emprunt".

Il est bien entendu qu'au fur et à mesure des notifications à venir ce chiffre fera l'objet d'un ajustement en moins à la DM 2022.

■ **LES RECETTES REPORTEES AU 31.12.2021**

7 907 000 € (état détaillé annexé ci-après).

**ÉTAT DES RECETTES REPORTÉES
AU 31.12.2021**

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>1321</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ÉTAT</u>	
	213	2175	Subvention FIPD 2020 sécurisation des écoles	12 770,00
	314	2158	Subvention DSIL 2018 Cinéma	396 647,80
	314	2171	Subvention CNC Cinéma	60 000,00
	412	2162	Subvention CNDS aménagement stade Léo Lagrange	285 000,00
	816	2170	Subvention ADEME réseau de chaleur	135 000,00
	824	2176	Subvention DSIL 2020 salle polyvalente	594 000,00
	94	2145	Subvention DSIL 2020 Tiers Lieu	460 266,80
<u>1322</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RÉGION</u>	
	020	2145	Subvention Le L@bo et FRATRI étude filière bois	51 800,00
	314	2158	Subvention PRADET Cinéma	294 637,57
	412	2162	Subvention aménagement 1ère phase du stade Léo Lagrange	40 000,00
	823	2178	Subvention Fonds Spécial de Relance Place Verte	150 000,00
	93	2159	Subvention FRATRI PV gymnases Léo Lagrange & MJ Pérec	43 740,00
	94	2145	Subvention PRADET construction Tiers Lieu numérique	1 002 967,49
	94	2169	Subvention hypercentre	750 000,00
	94	2172	Subvention réhabilitation des commerces en centre ville	138 658,06
<u>1323</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENT</u>	
	314	2158	Subvention PTS cinéma	332 200,00
	94	2145	Subvention PTS Tiers Lieu	420 000,00
<u>1327</u>			<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAUTAIRE</u>	
	824	2170	Subvention INTERREG réseau de chaleur	227 527,59
	831	2163	Subvention FEDER Véloroute	430 724,00
	93	2159	Subvention INTERREG Solarise panneaux photovoltaïques	81 321,98
			TOTAL CHAPITRE 13	5 907 261,29


Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
1641	01	2034	EMPRUNTS ET DETTES Produits emprunts globalisés	2 000 000,00
			TOTAL CHAPITRE 16	2 000 000,00
			TOTAL GÉNÉRAL	7 907 261,29

ARRÊTÉ A LA SOMME DE : SEPT MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN EUROS
VINGT-NEUF CENTS.

A Fourmies, le 31 décembre 2021

L'Adjoint aux Finances

Benoît WASCAT



Dominique MERESSE
Chef de poste
Trésorier de Fourmies

DEPENSES

➤ EMPRUNTS ET DETTES

La prévision se monte à 1 677 000 €. Elle inclut :

- la dette en capital (1 650 000 €), dont la dette de l'ex SICT récupérable auprès des anciennes communes membres (30 000 €) puis 14 000 € de 2023 à 2026
- le remboursement à Lendosphère (financements participatifs des centrales photovoltaïques de l'école Aragon et des gymnases Léo Lagrange et MJ Pérec) : 27 000 €.

➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECURRENTES

Sur l'enveloppe autofinancée nous ouvrons les crédits relatifs :

- Aux acquisitions de terrains
- A l'équipement des services : TRI, informatique, urbanisme, PEM, médiathèque, théâtre, camping et base de loisirs, sports, communication, affaires scolaires
- Aux acquisitions de matériel, de véhicules et travaux "classiques" des services techniques : éclairage public, travaux dans les différents bâtiments publics de la Commune.

➤ LES INSCRIPTIONS PLURIANNUELLES (PPI)

	Coût prévisionnel TTC	Mandatements antérieurs	Reports	2022	2023	2024
• Création d'un cinéma	6 720 000	4 730 000	917 000	1 073 000	0	0
• Amgt stade Léo Lagrange	4 465 000	1 658 000	0	1 050 000	1 200 000	557 000
• Amgt centre-ville	4 111 000	169 000	1 594 000	1 000 000	1 348 000	0
• ANRU	6 812 000	306 000	147 000	15 000	562 000	1 929 000
• OPAH	2 395 000	0	0	579 000	479 000	479 000
• Ferme urbaine	2 776 000	0	0	0	1 388 000	1 388 000
• Marché à BDC Travaux de voirie	4 319 000	2 128 000	151 000	720 000	720 000	600 000
• Autres travaux de voirie	1 839 000	74 000	126 000	0	1 639 000	0
• Extension école Jules Guesde	2 330 000	80 000	832 000	1 418 000	0	0
• Salle polyvalente Notre Dame	3 490 000	146 000	1 043 000	1 157 000	1 144 000	0
• Tiers Lieu	5 300 000	861 000	2 779 000	1 300 000	360 000	0
• Réseau de chaleur	2 665 000	48 000	471 000	2 146 000	0	0
• Ecoquartier	4 553 000	215 000	0	383 000	275 000	275 000
• Réhab. thermique ex Greta	983 000	2 000	0	981 000	0	0
• Place Verte	1 727 000	0	0	500 000	1 227 000	0
• Extension école C. Dubocage	3 397 000	0	0	397 000	1 750 000	1 250 000
• Hangar CTM Moulin	752 000	0	0	0	752 000	0
TOTAL	58 634 000	10 417 000	8 060 000	12 719 000	12 844 000	6 478 000

➤ **LE LOTISSEMENT DE LA PLAINE A JONCS**

Conformément à l'instruction M14 ce projet fait l'objet d'une inscription budgétaire au sein d'un budget annexe.

Pour information 16 lots sur 17 ont déjà fait l'objet d'un encaissement.

➤ **LES DEPENSES REPORTEES AU 31.12.2021**

8 818 000 € (état détaillé annexé ci-après).

**ÉTAT DES DÉPENSES REPORTÉES
 AU 31.12.2021**

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>1321</u>	01	01	<u>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u> Remboursement subvention RHI	16 500,00
			<u>TOTAL CHAPITRE 13</u>	16 500,00
<u>2031</u>			<u>FRAIS D'ETUDES</u>	
	020	26	Etude énergétique "GRETA"	5 149,68
	020	26	AMO TRI	7 404,00
	026	05	AMO DSP crématorium	6 077,10
	824	27	Etudes ANRU	147 356,00
<u>2051</u>			<u>CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES</u>	
	020	06	Logiciels	4 356,00
			<u>TOTAL CHAPITRE 20</u>	170 342,78
<u>2112</u>	824	0454	<u>TERRAINS DE VOIRIE</u> Acquisition terrains	122 580,00
<u>21316</u>	026	3087	<u>EQUIPEMENTS DU CIMETIERE</u> Columbariums	12 293,00
<u>21571</u>	821	3054	<u>MATERIEL ROULANT DE VOIRIE</u> Equipement camion	41 070,00
<u>2183</u>	020	06	<u>MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE</u> Matériel informatique	20 751,43
<u>2184</u>			<u>MOBILIER</u>	
	313	23	Mobilier théâtre	1 191,60
	64	0802	Mobilier MPE	2 006,40

Nature	Fonction	Gestionnaire	Libellé	Euros
<u>2188</u>			<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	
	020	3052	Matériel ateliers municipaux	42 561,72
	020	3148	Matériel divers bâtiments communaux	3 179,33
	024	29	Matériel événementiel	328,70
	211	3115	Matériel écoles maternelles	4 794,62
	313	23	Matériel théâtre	1 217,51
	821	3061	Motifs lumineux	7 810,05
	823	3075	Matériel embellissement de la ville	7 087,53
	95	25	Matériel camping	1 395,82
			<u>TOTAL CHAPITRE 21</u>	268 267,71
<u>2313</u>			<u>CONSTRUCTIONS</u>	
	020	3070	Travaux divers bâtiments communaux	15 170,64
	020	3071	Travaux centre administratif	16 228,33
	020	3179	Travaux bâtiment les compagnons	6 270,69
	020	3195	Travaux "GRETA"	12 634,20
	211	3077	Travaux écoles maternelles	12 792,00
	211	3188	Travaux école maternelle Jules Guesde	832 264,00
	213	3077	Travaux écoles regroupées	1 585,20
	314	3168	Travaux Cinéma	917 157,42
	824	3189	Travaux salle polyvalente	1 042 856,09
	94	24	Travaux hypercentre	1 594 009,13
	94	3162	Travaux Tiers Lieu	2 779 052,82
	95	3106	Travaux camping	111 644,00
<u>2315</u>			<u>INSTALLATION, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</u>	
	814	3076	Travaux d'éclairage public	259 941,29
	816	3187	Travaux réseau chaleur	471 201,42
	816	3193	Travaux réseau rue T. Legrand	125 561,07
	822	3133	Travaux de voirie	151 132,44
	822	3192	Travaux rues Bouret et Proisy	1 350,00
	823	3075	Travaux embellissement de la Ville	12 072,47
			<u>TOTAL CHAPITRE 23</u>	8 362 923,21
TOTAL GÉNÉRAL				8 818 033,70

ARRÊTE A LA SOMME DE : HUIT MILLIONS HUIT CENT DIX HUIT MILLE TRENTE TROIS EUROS SOIXANTE DIX CENTS.

A Fourmies, le 31 décembre 2021

L'Adjoint aux Finances

Benoît WASCAT



Dominique MERESSE
Chef de poste
Trésorerie de Fourmies